

OBJET : Désignation du représentant de la Ville au sein de l'Établissement public de coopération culturelle (EPCC) Fonds Régional d'Art Contemporain Normandie

Vu les statuts de l'Établissement public de coopération culturelle (EPCC) Fonds Régional d'Art Contemporain Normandie, et notamment son article 7-alinéa 3,

Considérant :

Qu'il convient de désigner un représentant de la Ville au sein du Conseil d'administration de cette structure,

Il vous est proposé de désigner Edwige PANNIER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, , en décide ainsi.

Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

NOTE EXPLICATIVE N°70

En septembre 1998, le Fonds Régional d'Art Contemporain s'est installé, grâce au soutien et à l'engagement de la ville de Sotteville-lès-Rouen, dans une ancienne friche industrielle datant des années trente et située place des Martyrs-de-la-Résistance, face au Jardin des Plantes de Rouen. Baptisé «Trafic », ce lieu exceptionnel de par la qualité de ses espaces intérieurs offre ainsi au Frac l'opportunité d'organiser un programme régulier d'expositions monographiques ou thématiques, ainsi qu'un travail pédagogique en profondeur à destination des publics scolaires, étudiants et adultes.

Il possède une quadruple vocation :

- Premièrement, l'acquisition régulière d'œuvres d'art qui viennent enrichir une collection patrimoniale reflétant la multiplicité des expressions artistiques d'aujourd'hui.
- Deuxièmement, une politique structurée de diffusion des œuvres de cette collection auprès des publics les plus divers.
- Troisièmement, un programme de sensibilisation à l'art contemporain (animations, ateliers pédagogiques, classes culturelles, conférences, formations...).
- Enfin, une mission de production et de soutien à la création en étroite relation avec les artistes.

Précédemment organisé sous la forme d'une association loi 1901, le Frac est devenu un Etablissement public de coopération culturelle (EPCC).